

Décret

Générale

modern

Décret n° 2019-103/PR/MEFI portant autorisation de la Garantie de l'Etat.

n° 2019-103/PR/MEFI

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
CHARGE DE L'INDUSTRIE

Date de publication
9 mai 2019

Numéro JO
n° 9 du 15/05/2019

Date du numéro
15 mai 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la Constitution

VU La Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la Constitution

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°107/AN/00/4ème L du 21 octobre 2000 portant Loi des Finances

VU Le décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU Le décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Economie et des Finances chargé de l'Industrie.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le Ministre de l'Economie et des Finances chargé de l'Industrie est autorisé à accorder la Garantie de l'Etat, conformément à l'article 31 de la Loi n°107/AN/00 relative aux lois de finances, à la Société Khor Ambado FZco. La Garantie de l'Etat couvre 60% des obligations (240 000 000 \$us) contractées par la société Khor Ambado selon les termes de l'accord de financement n°4430201901100002407 entre Khor Ambado FZco et China Développement Bank.

Article 2

Les conditions et les modalités de gestion de la Garantie de l'Etat seront fixées dans un accord conclu entre l'Etat, représenté par le Ministre de l'Economie et des Finances chargé de l'Industrie et la Société Khor Ambado FZCo dans un délai de trois

(3) mois à compter de la date de signature du présent Décret. L'accord portera également sur le suivi de la bonne exécution des obligations incombant à la Société Khor Ambado FZco en vertu des accords susmentionnés.

Article 3

Le Ministère de l'Economie et des Finances chargé de l'Industrie est chargé de l'application du présent Décret qui sera publié dès sa signature.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH